

À la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Hérouxville tenue le septième (7e) jour de mai 2026, à 16h à la salle municipale de Hérouxville, sont présents : Monsieur le Maire Michel Tremblay et les conseillers et conseillères suivants(es) : Monsieur Éric Bouchard, Madame Isabelle Clément, Madame Diane Jacob, M. Luc Gervais, Madame Hélène Gilbert et Monsieur Yvan Bordeleau.

Monsieur Michel Tremblay, maire, agissant à titre de président de l'assemblée.

Tous formant quorum.

Assistent également à la séance: Madame Denise Cossette, directrice générale et greffière-trésorière et Madame Sabrina Charland, directrice générale adjointe et inspectrice municipale

Il est constaté que les avis ont été transmis à tous les membres présents.

02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2026-05-83

Proposé par : Mme Helene Gilbert

Et il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

- 01 Mot de bienvenue
- 02 Adoption de l'ordre du jour
- 03 Adoption du premier projet de règlement n°309-2026, plan d'implantation et d'intégration architecturale
- 04 Date de l'assemblée de consultation sur le projet de règlement n°309-2026
- 05 Dépôt du projet de règlement n°203-2026 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable
- 06 Avis de motion, règlement n°203-2026 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable
- 07 Questions
- 08 Levée de la séance

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

2026-05-84

03 Adoption du premier projet de règlement n°309-2026, plan d'implantation et d'intégration architecturale

ATTENDU QU'UN projet de règlement déposé et un avis de motion relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale a été donné à la séance du 14 avril 2026 ;

ATTENDU QUE ce règlement s'applique à l'ensemble du territoire de la municipalité, sous réserve des dispositions particulières propres à chaque chapitre;

ATTENDU QUE l'objet du règlement est d'assurer la qualité d'implantation et d'intégration architecturale des projets visés, en tenant compte du cadre bâti, du paysage et de la capacité d'accueil des milieux;

ATTENDU QUE ce règlement complète les règlements d'urbanisme en vigueur;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. Yvan Bordeleau

D'adopter le règlement numéro 309-2026 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

04 Date de l'assemblée de consultation sur le projet de règlement n°309-2026

2026-05-85

Proposé par : Mme Diane Jacob

Et il est résolu de fixer la date de l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement numéro 309-2026 au lundi 25 mai 2026 à 19h45.

– Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –

05 Dépôt du projet de règlement n°203-2026 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable

M. Luc Gervais conseiller au siège numéro 4 dépose le projet de règlement numéro 203-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 203-2011 afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable et en explique le contenu.

06 Avis de motion, règlement n°203-2026 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable

AVIS DE MOTION est donné par M. Luc Gervais, conseiller au siège numéro 4 concernant la présentation pour adoption, lors d'une prochaine séance, d'un règlement portant le numéro 203-2026 modifiant le règlement de zonage afin d'encadrer l'implantation d'équipements de production d'énergie renouvelable.

07 Questions

Aucune question

08 Levée de la séance

2026-05-86

Proposé par : Mme Helene Gilbert
QUE la séance soit levée à 16h34.

- Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères) –